



Risques d'interruption de services en raison des inondations

12/12/2023



Le nouvel épisode de pluie que nous vivons actuellement engendre de nouvelles situations d'inondation sur de nombreux secteurs actuellement situés sur l'Aunis, le bassin de Marennes, l'île d'Oléron, autour de Saintes et de Pons. Après la forte pluviométrie d'octobre-novembre, les sols sont gorgés d'eau et la pluie s'accumule dans les points bas. Depuis hier après-midi, des ouvrages (stations d'épurations, postes de relèvement...), situés hors zones inondables, sont inondés et ne peuvent plus assurer l'assainissement des eaux usées collectées (équipements mis hors tension électrique). Des interruptions de service apparaissent chez les usagers qui ne peuvent plus utiliser leurs sanitaires. La situation évolue à chaque instant.

Ce qu'il faut faire

Les abonnés touchés par une interruption de service doivent se signaler auprès de la RESE afin que nos équipes recensent les quartiers touchés et organisent les interventions.

Les abonnés sont invités à privilégier leur signalement par mail à alerte-inondation@rese17.fr en indiquant :

- la nature du problème rencontré : impossibilité d'évacuer leurs eaux usées, débordement d'eaux usées chez eux, débordement d'eaux usées dans la rue.
- leur nom, adresse, numéro de téléphone portable et votre numéro d'abonnement (numéro PDC indiqué sur leur facture).

Nos équipes de relation avec les usagers traitent les signalements et reprennent contact avec les abonnés en priorisant les situations d'urgence.

Les abonnés ne disposant d'adresse mail peuvent contacter directement leur agence RESE locale : RESE OLÉRON Château d'eau Le Riveau Route de la Gaconnière 17550 Dolus-d'Oléron 05 46 75 39 64

Ce qu'il ne faut pas faire

Il est formellement **INTERDIT** d'évacuer de l'eau de pluie inondant une propriété (jardin, garage, cave...) dans les bouches d'assainissement. Vous contribuez ainsi à une aggravation de la situation chez vos voisins et à une dégradation du réseau et des ouvrages de traitement des eaux usées. Des contrôles sont organisés. Les contrevenants sont verbalisés et peuvent être poursuivis par les propriétaires des habitations en aval qui voient leurs sanitaires refoulés les eaux usées dans leur logement.

Vous êtes invités à vérifier qu'aucune de vos gouttières n'est raccordée au réseau d'assainissement. Elles doivent rejoindre les exutoires pluviaux.

Conditions d'intervention

Les équipes RESE sur le terrain font leur possible pour rétablir le service d'assainissement collectif dans les meilleurs délais. Leur capacité d'intervention est contrainte par la vitesse de résorption des inondations sur la voie publique. Malgré les difficultés rencontrées, nous invitons les usagers à être patients et à rester respectueux de nos agents de terrain qui travaillent actuellement dans des conditions difficiles.